

REUNION DU 02 JUILLET 2020

(4 / 2020)

L'an deux mil vingt, le deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de St Sever, sous la présidence de Monsieur Pierre HERVE, Maire.

Étaient présents : Mesdames DUPONT Frédérique, FERREIRA Audrey, LECLERC Brigitte, MONDIN Dominique, PEQUIGNOT Corinne, RESSOUCHE Karine, TRICOIRE Nathalie et Messieurs DEMINIER Jean-Louis, FERRARI Bruno, GABORIAUD Jean-Michel, GUILBERTEAU Jean-Paul, HERVE Pierre, LEBLANC Jean-Sébastien, TERRIERE Anthony, TIBURCE Jean-Michel.

Secrétaire : M. Jean-Michel TIBURCE

Convocation le 19 juin 2020

Ordre du jour

- Désignation du nombre de membres du CA du CCAS
- Election des membres du CCAS
- Election des délégués aux organismes intercommunaux
- Formation des commissions communales
- Autorisations de dépenses pour les cérémonies et réceptions
- Convention 2020 SPA
- Contrat d'assurance pour le personnel (CDG 17 / SOFAXIS)
- Autorisation de recrutement de personnel contractuel
- Prix de revente de l'énergie de la chaufferie bois 2020/2021
- Création de poste – Avancement de Grade
- Signature des actes administratifs
- Droit de préemption urbain : DIA
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité.

1. Désignation du nombre de membres du CA du CCAS

Le Maire rappelle que conformément à l'article R123-7 du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le Maire. Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire pour leurs compétences ou participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social. Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de fixer ce nombre à **10** : 5 membres nommés par le conseil et 5 membres désignés par le Maire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité.

2. Election des membres du CCAS

Le Maire rappelle que conformément à l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles, outre son président, le conseil d'administration comprend, pour le centre communal d'action sociale, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal.

De plus, il rappelle que le conseil municipal a fixé, par délibération ce jour, à **dix** le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, soit **5 membres élus par le conseil municipal** et **5 membres nommés par le maire** parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection des membres du CCAS. Une seule liste de candidat est présentée, comprenant :

Pierre HERVE – Président

- **Corinne PEQUIGNOT - Vice-présidente**
- **Dominique MONDIN**
- **Audrey FERREIRA**
- **Jean-Louis DEMINIER**
- **Nathalie TRICOIRE**

Le conseil municipal déclare que la liste mentionnée ci-dessus est élue, à l'unanimité, pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune de Saint Sever.

ELECTION DES DELEGUES AUX ORGANISMES INTERCOMMUNAUX :

3. Election des délégués de SOLURIS

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que les délégués à SOLURIS seront :

- Monsieur **Jean-Michel GABORIAUD** titulaire
- Madame Brigitte LECLERC suppléante
- Monsieur Jean-Sébastien LEBLANC suppléant

4. Election des délégués de « Eau 17 »

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que les délégués pour EAU 17 seront :

- **M. Pierre HERVE** titulaire
- M. Jean-Michel TIBURCE suppléant
- M. Bruno FERRARI suppléant

5. Election du délégué au Syndicat Départemental de la Voirie

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que le délégué du Syndicat Départemental de la Voirie sera **Monsieur Jean-Michel TIBURCE**.

6. Election du délégué au Syndicat d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que le délégué au SDEER sera **Monsieur Anthony TERRIÈRE**.

7. Election des membres de la commission d'appel d'offre (CAO)

Monsieur le maire expose que l'article 22 du code des marchés publics indique que la commission d'appel d'offres est composée : du maire ou de son représentant, de trois membres titulaires et trois membres suppléants. La liste élue à l'unanimité est la suivante :

Président : Pierre HERVE, Maire
Suppléant : Jean-Sébastien LEBLANC

Membres titulaires : Jean-Michel TIBURCE
 Jean-Michel GABORIAUD
 Jean-Paul GUILBERTEAU

Membres suppléants : Jean-Louis DEMINIER
 Frédérique DUPONT
 Bruno FERRARI

8. CCID

L'article 1650-1 du Code Général des impôts prévoit que dans chaque commune, une commission communale des impôts directs doit être instituée. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, cette commission est composée du Maire ou de son adjoint, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants. **M. Pierre HERVE**, maire, assurera **la présidence de cette commission**.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne, âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires titulaires et leurs suppléants sont désignés par les services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de proposer la liste suivante, comprenant **douze membres titulaires et douze membres suppléants**, afin de permettre la nomination par le Directeur des Services Fiscaux de six membres titulaires et six membres suppléants :

Commissaires titulaires (12)	Commissaires suppléants (12)
Bruno FERRARI	Maurice, Serge GAUDEL
Frédérique DUPONT	Régine GEURING
Dominique MONDIN	Didier GINGUENAUD
Jean-Marie BARBAUD	Gérard KRAWCZYK
Jean-Louis MECHAIN	Isabelle LABAT
Jackie BRANCHAUD	René MARION
Jean-Claude REVAULT (Montils)	Dominique RESTOIX
Manoëlle BELLAMY	Gérard TARIN
Sébastien LYS (Courcoury)	Amandine RAYNAUD
Jackie BATE	Dominique VILLARD
Stéphane GRENON	Claire BARRANGER
Jean-Pierre BARBOT	Denis BONNAUD

9. Election des délégués au conseil d'école

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que les délégués au conseil d'école seront :

- **Pierre HERVE**, Maire
- **Karine RESSOUCHE**, conseillère municipale

10. Election du « correspondant défense »

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que le « correspondant défense » sera **Monsieur Jean-Louis DEMINIER**.

11. Election du délégué au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que le délégué au CNAS sera **Madame Brigitte LECLERC**.

12. Election des délégués à l'association le SAS Chantier d'Insertion

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que les délégués du SAS Chantier Insertion seront :

- **Monsieur Pierre HERVE**, titulaire
- **Madame Dominique MONDIN**, suppléante

13. Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Expérimentation des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (ADELFA 17)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que les délégués du SIEMLFA-ADELFA 17 seront :

- **Jean-Michel TIBURCE**, titulaire
- **Jean-Louis DEMINIER**, suppléant

14. Formation des commissions communales

Environnement, patrimoine bâtiment et voirie	Jean-Michel TIBURCE, Jean-Sébastien LEBLANC, Jean-Paul GUILBERTEAU, Bruno FERRARI, Jean-Michel GABORIAUD, Jean-Louis DEMINIER
Bâtiment annexe : Chaufferie à bois, salle des fêtes	Jean-Michel TIBURCE, Jean-Sébastien LEBLANC, Jean-Paul GUILBERTEAU
Activités et loisirs (festives, culturelles, sportives, associatives et téléthon)	Corinne PEQUIGNOT, Audrey FERREIRA, Dominique MONDIN, Karine RESSOUCHE, Jean-Sébastien LEBLANC, Jean-Paul GUILBERTEAU, Jean-Louis DEMINIER, Nathalie TRICOIRE, Frédérique DUPONT
Communication (interne et externe)	Brigitte LECLERC, Audrey FERREIRA, Karine RESSOUCHE, Nathalie TRICOIRE
Finances	Pierre HERVE, Corinne PEQUIGNOT, Jean Michel TIBURCE, Anthony TERRIERE, Brigitte LECLERC, Bruno FERRARI, Jean-Michel GABORIAUD, Frédérique DUPONT
Aménagement : Développement et projets (zones à lotir ou à bâtir, enfouissement des réseaux, économie d'énergie...)	Anthony TERRIERE, Bruno FERRARI
Commission de contrôle des listes électorales	Jean-Michel GABORIAUD
CCID (Commission Communale des Impôts Directs)	Pierre HERVE, Président

15. Autorisation de dépenses pour les cérémonies et réceptions

Le comptable du trésor demandant la liste détaillée des dépenses prévues à l'article 6232 « fêtes et cérémonies », le conseil municipal autorise le maire à mandater à compter de 2020 et pour les années suivantes, sans attendre le vote du budget si cela s'avère nécessaire et dans la limite des crédits inscrits au budget, l'achat :

- Des cadeaux et des gerbes pour le personnel communal, les élus ou anciens élus à l'occasion des vœux, d'évènements importants ou imprévus (mariage, décès, naissance),
- Des gerbes et la prise en charge des frais de réceptions pour le 8 mai et le 11 novembre,
- Du feu d'artifice,
- Des coupes pour les tournois des associations,
- Des cadeaux de Noël pour les enfants de la commune et de l'école,
- Des décorations de Noël,
- Des affiches diverses.

16. Convention 2020 SPA

Le conseil municipal décide avec **12 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre** de choisir la formule « tout compris » pour un montant de **289,34€** pour l'année 2020.

17. Contrat d'assurance pour le personnel

M. le maire expose l'opportunité pour la commune de souscrire un contrat d'assurance statutaire groupé en mutualisant les risques pour les maladies du personnel.

Il demande au conseil d'autoriser le Centre de Gestion à négocier un contrat de groupe pour les communes, à compter du 1^{er} janvier 2021, ce que le conseil accepte à l'unanimité.

18. Autorisation de recrutement de personnel contractuel

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3 et 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Considérant que ces mêmes besoins du service peuvent nécessiter le recrutement dans les plus brefs délais d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par les articles 3 et 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles, ainsi que pour répondre, lorsque les besoins du service le nécessitent, à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité. Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

19. Prix de revente énergie de la chaufferie bois 2020/2021

Monsieur le Maire propose au conseil de se prononcer sur une augmentation éventuelle des tarifs de revente d'énergie de la chaufferie bois. M. TIBURCE présente rapidement la chaufferie aux nouveaux conseillers ainsi que ses calculs.

Il propose de ne pas augmenter les prix des abonnements et d'augmenter le prix du kwh de **3 %** soit de passer de 0,0841€ TTC le kwh à **0,086623€ TTC le kwh**, à compter du 1^{er} juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser cette augmentation à l'unanimité.

20. Création de poste – Avancement de Grade

Suite à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du 28 mai 2020, le tableau d'avancement de grade indique qu'un des agents techniques peut y prétendre.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de créer celui d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour l'agent concerné.

21. Signature des actes administratifs

Monsieur le Maire précise au conseil qu'il va devoir établir plusieurs actes administratifs pour l'achat de parcelles et qu'il convient d'autoriser les adjoints à les signer, sachant qu'il a le rôle du notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, charge :

- Madame Corinne PEQUIGNOT, 1^{ère} adjointe
- Monsieur Jean-Michel TIBURCE, 2^{ème} adjoint
- Monsieur Anthony TERRIERE, 3^{ème} adjoint

de signer les actes administratifs (*Les adjoints n'ont pas pris part au vote*)

22. Droit de préemption urbain : DIA

Le Maire informe le conseil qu'il a renoncé à préempter sur les ventes suivantes :

- L'immeuble de la SCI PANATIEN, 14A rue du Grand Village.
- Les immeubles des conjoints ROUSSEAU, 45 allée de Château Bouyer.
- L'immeuble de la SCI ST PALLAIS PLUCHON-MAROT Philippe MAROT, Rue de Saintonge.

23. Questions diverses

- *Réunion de conseil du 10 juillet 2020*

M. le Maire annonce que la Préfecture impose à toutes les communes de Charente-Maritime de se réunir le **vendredi 10 juillet 2020** afin de désigner les délégués des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2020 à La Rochelle.

Le conseil municipal se met d'accord pour se réunir **le 10 juillet 2020 à 19h à la salle des fêtes** de St Sever.

- *Achat de terrain pour une citerne incendie enterrée*

M. FERRARI expose aux conseillers qu'un des terrains évoqués avec l'ancien conseil pourrait être racheté pour un montant de 300€, ceci afin d'y installer une citerne incendie enterrée. Chaque habitation de la commune doit pouvoir se situer dans un périmètre de 400m d'un point incendie. De plus, cette condition est obligatoire pour une construction nouvelle (maison d'habitation).

- *Tirage au sort des jurés d'assises*

M. HERVE informe le conseil d'une réunion à **Thénac le 10 juillet à 10h** pour le tirage au sort des jurés d'assises. Il y assistera.

- *Préparation rentrée scolaire 2020*

M. HERVE indique au conseil que, pour le moment, il y a 92 enfants de prévu pour la rentrée de septembre 2020 (105 l'année précédente).

- *Enfouissement des réseaux (2^{ème} tranche)*

M. TERRIERE informe le conseil qu'il a rendez-vous avec M. LESPAIGNOL du SDEER pour parler du début des travaux de la 1^{ère} tranche d'enfouissement des réseaux qui devaient avoir lieu en juillet 2020. Il en profitera également pour discuter avec lui d'une seconde tranche d'enfouissement.

- *Problème de vitesse sur la voie verte*

M. DEMINIER souhaite faire partager au conseil son inquiétude concernant des véhicules qui roulent trop vite sur la voie verte (dérapage etc.). Y-a-t-il un moyen de limiter la vitesse ?

M. FERRARI estime que cela permettrait aux gendarmes de venir faire des contrôles.

Le Maire informe également le conseil d'une altercation qui a eu lieu la semaine dernière, derrière la mairie. Il a été auditionné par la gendarmerie.

- *Barrage de Beillant*

M. HERVE a vu le Président de la société de pêche à ce sujet afin de trouver une solution pour empêcher les caravanes d'accéder sur les bords de la Charente afin de ne pas y troubler la tranquillité des pêcheurs et des promeneurs. Des tables de pique-nique devraient y être aménagées. Plusieurs propositions sont à l'étude, comme un fossé, une barrière ou des dos d'âne très rapprochés par exemple.

- *Panneaux photovoltaïques*

M. FERRARI informe le conseil d'un appel à projet citoyen pour des panneaux photovoltaïques. Le dossier serait à déposer avant le 15 juillet. Il propose d'envoyer l'étude qu'avait fait le CRER pour le toit de l'école et l'atelier. Il va peut-être aussi voir pour la salle des fêtes. Une revente totale nous ferait gagner 2% par an.

Il faut continuer à étudier ce projet afin de savoir ce qui est le plus avantageux pour la commune entre l'auto consommation et la revente.

- *Vitesses des véhicules entre le chemin chaussée et le bourg*

« Chemin chaussée », rue de la Champagne et rue de la Nougerèe les automobilistes ne font pas attention à leur vitesse. C'est devenu très dangereux. Est-ce possible de limiter à 50 ou 30 en tant qu'entrée d'agglomération ou remettre peut-être des chicanes ?

Plusieurs membres du conseil constatent que les avertissements ne fonctionnent pas et qu'il faudrait maintenant sanctionner.

M. le Maire pose la question d'un compteur de vitesses à Château Bouyer par exemple ou ailleurs pour constater le problème et essayer de le résoudre. Le problème est récurrent à plusieurs endroits dans le village.

M. FERRARI propose la pose de panneaux limitant la vitesse en prévention à 50m du « chemin de la chaussée » sur les rues Champagne, Nougerèe et Château Bouyer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22 heures 50**.